

Vous travaillez comme chauffeur d'autocar (CP 140.01)? Votre salaire va augmenter !

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} octobre 2016

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

L'indexation de + 1,08 % est valable pour les salaires barémiques ainsi que pour les salaires effectifs.

Salaires barémiques à partir du 01/10/2016 :

Chauffeurs d'autocars	
Services avec 1 chauffeur :	
Temps de Service*	Salaire
jusqu'à 6h de temps de service	62,32 €
de 6h01' à 12h de temps de service	102,65 €
pour chaque heure au-dessus de 12 heures	11,38 €
Indemnité RGPT par heure	1,50 €
Services avec plusieurs chauffeurs :	
Temps de Service*	Salaire
11h	83,53 €
12h	92,09 €
13h	100,80 €
14h	109,40 €
15h	118,07 €
16h	126,75 €
17h	135,29 €
18h	144,01 €
19h	152,58 €
20h	161,29 €
21h	169,95 €
Indemnité RGPT par heure	1,50 €

*Le temps de service journalier est la période entre deux temps de repos journalier ou entre un temps de repos journalier et hebdomadaire.

Votre Liberté
Votre Voix

